



LE COMTE JEAN-FRANÇOIS-CHARLES
DE MOLETTE DE MORANGIÈS
sa vie, sa carrière, ses pérégrinations.



© PPL Berthelot

Jean-François-Charles de Molette de Morangiès est né au château de Boy le 22 février 1728, sur l'actuelle commune de Lanuéjols en Lozère. Il est baptisé le 3 mars suivant dans la chapelle du château familial.

Il est baptisé le 3 mars suivant dans la chapelle du château familial. Il est le fils du Marquis Pierre-Charles de Molette de Morangiès et de Dame Louise Claude de Guérin de Chateauneuf de Randon du Tournel. C'est l'abbé Alexandre Guérin de Chateauneuf de Randon du Tournel qui officie en la circonstance.

Son parrain est François de Molette, abbé de Morangiès, prieur et seigneur de Prévenchères, et sa marraine, Dame Jeanne Rose de Rousseaux de l'Anveaux.

Doté d'une ancienne reconnaissance de noblesse, le 22 mai 1742 il est autorisé à intégrer dès l'âge de 14 ans la première compagnie des Mousquetaires Gris (Maison Rouge) de Sa Majesté Louis XV "Le Bien-Aimé". Il participe avec sa compagnie à la bataille de Dettingen en 1743.

Pour son brillant service, il reçoit en 1740 la Croix de Chevalier dans l'Ordre de Saint-Louis. Le 3 février 1744, après avoir quitté les Mousquetaires Gris, il rejoint le prestigieux corps des Gendarmes de la Garde du Roi. Il y a le rang de sous-lieutenant comme le veut la règle.

On l'avait trouvé engagé à Menin, Ypres, Furnes, Augenheim et Fribourg en 1744, puis à la bataille de Fontenoy, aux sièges de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde, d'Ath en 1745, aux combats de Raucoux (Rocroi) en 1746, de Lawfeld en 1747, et enfin au siège de Mastrick au mois d'avril 1748.

La Guerre de Succession d'Autriche ayant prit fin le 8 mai de cette même année-là, Jean-François-Charles quitte définitivement les cavaliers des Gendarmes de la Garde Royale pour intégrer par commission du même jour le régiment d'infanterie du Languedoc en tant que colonel.

Après en avoir fait pécuniairement l'acquisition, le Comte de Morangiès prend la tête de ce régiment d'infanterie à la suite du colonel Comte Douglas, qui occupait ce poste depuis l'année 1738.

Le 22 août 1753, Jean-François-Charles épouse Marie-Paule-Thérèse de Beauvilliers de Saint-Aignan dans la chapelle de l'hôtel de Saint-Aignan. Il entre ainsi en lien familial avec la puissante famille de Choiseul et devient également cousin par alliance de l'évêque de Mende, Monseigneur Gabriel Florent de Choiseul-Beaupré.

Il est pareillement le cousin du futur archevêque d'Albi, François-Joachim de Pierre de Bernis qui, en 1764, succédera à ce poste à la suite de Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, nommé à l'archevêché de Cambrai.

Le 2 septembre 1754, le régiment tout entier ayant à sa tête la Comte de Morangiès quitte son casernement de Saint-Agrève en Vivarais (Ardèche) et gagne, après un hiver passé à Château Trompette (Bordeaux) et à la citadelle de Blaye, le port de Brest au printemps suivant.

Le 6 avril, le second bataillon de son régiment (ex-Aunis) s'embarque pour les Amériques sur divers vaisseaux, dont l'Actif et le Lys, où il participera à l'inévitable guerre de la Nouvelle-France (Canada). L'escadre toute entière quitte le port de Brest pour la Nouvelle-France le 3 mai 1755, à 11h30 du matin.

Cependant, le 8 juin suivant la flotte anglaise du redoutable vice-amiral Boscawen capture sur mer les vaisseaux français le Lys et l'Alcide au large des bancs sud de Terre-Neuve (Cap Race – Newfoundland).

Les hommes de quatre compagnies du second bataillon de Morangiès ainsi que quatre compagnies du second bataillon du régiment d'infanterie de la Reine qui se trouvaient sur le Lys sont fait prisonniers tout comme de nombreux marins, à l'instar de ceux de l'Alcide qui ont fièrement combattu, et envoyés en captivité à Halifax (Chibouctou) sur l'île Georges en Nouvelle-Écosse, puis ils seront convoyés à fond de cale en Angleterre où beaucoup décéderont dans les infâmes pontons et prisons britanniques de Portsmouth, Gosport, Plymouth et Tavistok.

Un certain nombre d'entre eux étaient déjà morts de faim et de mauvais traitements dans les prisons d'Halifax.

Bien que la Grande Bretagne ait attaqué ces navires français en période de paix, le roi Louis XV ne réagit pas d'une façon appropriée à cette inacceptable agression réalisée hors du cadre d'une déclaration de guerre. Le Comte de Morangiès perdait là une partie des hommes de son régiment et connaissait ainsi ses premières déconvenues avec le pouvoir royal.

Le 7 avril 1755, le Comte de Morangiès et son premier bataillon quittent Brest pour gagner leur nouveau stationnement au sein de la ville de Niort, puis passent rapidement dans la citadelle de Saint-Martin sur l'île de Ré. Leur mission consistait à protéger le littoral de toute tentative de débarquement anglais.

C'est à cette époque que son capitaine de grenadiers, Louis de Gardanne Sauvebonne, capture un navire anglais fort de 14 canons en grande difficulté dans sa manoeuvre devant l'île de Ré. C'est en quelque sorte la réponse du berger à la bergère destinée à venger bien modestement la capture de leurs compagnons sur mer.

A leurs côtés, de nombreuses troupes françaises des lignes de défenses sont déployées sur les côtes de l'Aunis et de la Saintonge afin de garantir nos bords de mer de l'invasion secrète anglaise voulue par le ministre William Pitt.

Celle-ci se soldera en partie par un échec, se circonscrivant à la simple prise de l'Île d'Aix et de son fort.

Nous sommes à cette époque en plein coeur de la Guerre de Sept Ans. Le 4 mars 1758, le père de Jean-François- Charles, le Marquis Pierre-Charles de Molette de Morangiès et ses contingents se retrouvent assiégés par les forces hanovriennes dans la citadelle de la ville de Minden.

Le Comte de Clermont qui dirigeait l'armée d'Allemagne se montre incapable de lui fournir le moindre secours, si bien que le lieutenant-général de Morangiès et ses troupes sont contraints de se rendre à l'ennemi et de lui livrer la cité le 14 mars 1758.

Les soldats français prisonniers sont envoyés en captivité plus à l'Est tandis que le Marquis de Morangiès et ses officiers sont expulsés vers la France avec la promesse de ne plus combattre en Allemagne. Mais l'état-major royal ne l'entend pas de cette oreille et les oblige à s'en retourner se constituer prisonniers avec leurs hommes en Allemagne.

Bon nombre de ces prisonniers vont décéder durant cette captivité, dont de nombreux cavaliers du régiment du Prince de Conti, qui était déjà depuis un certain temps en grand froid avec le roi Louis XV. Jusqu'à 1757, il eut même le projet de le renverser avec l'aide des protestants du Vivarais qui devaient effectuer une jonction avec ceux de l'Aunis associés aux troupes anglaises de débarquement. Cette expédition et ce complot échouèrent comme nous l'avons déjà vu.

Finalement, le Marquis de Morangiès et ses principaux officiers sont autorisés à rentrer en France. Quelques uns de ses officiers sont aussitôt conduits en prison tandis que Morangiès doit répondre de son acte de reddition à Minden. L'état-major royal se montre sans pitié et le sanctionne en le cassant. De multiples humiliations accompagnent cet injuste condamnation.

Quelques temps plus tard, le verdict tombe : le Marquis de Morangiès est disgracié, banni et exilé avec interdiction d'approcher de Versailles à moins de 200 kilomètres.

Au printemps de 1759, il rentre chez lui au sein de son château de Saint-Alban en Gévaudan, mais aucunement navré de s'éloigner de la région de Paris où il a séjourné en attente de l'infâme décision royale. Il est détruit, et à échappé de peu à la mort suite à une grave dépression relevant d'un lourd et inacceptable harcèlement ainsi que diverses calomnies contre sa personne.

Jean-François-Charles, le Marquis de Saint-Aignan, son beau-père, et son cousin le futur Cardinal de Bernis, ont tout fait pour défendre l'honneur du Marquis de Morangiès, mais Louis XV est resté de marbre face à sa condamnation sur laquelle il ne voulait pas revenir.

Jean-François-Charles fait preuve dès cet instant de sa volonté de vouloir se venger contre cet injuste pouvoir royal qui a laissé lettre morte à l'ensemble de ses requêtes et grandement affecté son père tout comme l'honneur de sa famille.

Les faits militaires de l'époque et la reprise aisée de la citadelle de Minden avaient prouvé que ce jugement contre le Marquis de Morangiès était totalement injuste et inacceptable. Le Marquis de Morangiès et son fils Alexandre de Morangiès, curé à Paris, tentent quand même de dissuader Jean-François-Charles au sujet de ses justifiés projets de vengeance.

En 1758, le premier bataillon du régiment du Languedoc est dirigé vers les côtes de la Méditerranée.

Jean-François-Charles se trouve toujours à sa tête avec son jeune frère Jean-Annet, Baron de Saint-Alban, devenu enseigne du régiment depuis le 21 juin 1750, ainsi que leur autre frère Léon-Jean-Adam. L'unité est alors stationnée à Aubagne.

De là, elle passe en direction de la cité voisine de Marseille pour embarquer place de la Loge les 16 et 17 janvier 1759 sur un convoi maritime à destination de Minorque, célèbre île ibérique conquise par les français sur les anglais en 1756. Lors de la traversée de la ville, le bataillon a fait une fort belle impression, et tout particulièrement la compagnie de grenadiers du premier bataillon du Languedoc qui est l'une de plus belles que l'on puisse voir selon le Courrier d'Avignon.

En la circonstance, l'effectif du premier bataillon de Morangiès est complété d'un détachement de 150 canonnières du Royal-Artillerie, dont un parti d'ouvriers, tous destinés à renforcer la garnison de Port-Mahon à Minorque. Ces troupes prennent position sur 5 bâtiments de transport à voiles carrées. Le comte de Morangiès, colonel du régiment, ainsi que son frère Jean-Annet, baron de Saint-Alban et capitaine aide-major, prennent place sur la frégate la *Minerve* qui, avec la *Pléiade*, escortent le convoi.

Les fantassins de l'unité (et les canonnières) se trouvent cantonnés sur les cinq navires de transport fournis par le port de Marseille. La compagnie de grenadiers est placée sous le commandement du capitaine de Cazamajour, du lieutenant de Gardanne, du sous-

lieutenant Bertrand et de l'officier-major Léon-Jean-Adam de Morangiès. Vient à la suite les 12 piquets des compagnies de fusiliers dirigés par messieurs, de Montastruc, de Rennepont, de Salse, de Baulaincourt, de St Ferréol, le chevalier d'Allemand, de Mérolles, de la Ferrière, de Charraix de Serverette, de Benanville et de Fortisson.

L'intégralité du convoi parvient à destination après deux jours de mer, le 22 janvier 1759. Il sont dès lors tous stationnés à Port Mahon et effectuent, pour le bataillon du Languedoc, la surveillance des côtes jusqu'au secteur de la plage d'Ayre à la pointe d'Algaret, située à l'extrémité Sud-Est de Minorque.

Sur place, les contingents étaient décimés par les fièvres malignes de l'île. Les deux gouverneurs français, le Comte de Lannion et le Marquis de Frémur, y perdirent aussi la vie, victimes de ces pathologies ayant pour origine l'humide vent mauvais de l'hiver minorquin.

Ce n'est à cet instant évidemment pas une promotion pour les Morangiès. Depuis la mise à l'écart et l'isolement du Marquis Pierre-Charles, l'état-major royal tourmente à présent Jean-François-Charles et Jean-Annet comme s'il fallait absolument qu'ils continuent de subir les conséquences de la défaite de leur père à Minden le 14 mars 1758. C'est en résumé ce que le Marquis de Morangiès laisse entendre à Jean-François-Charles dans ses courriers de la période.

Pour cette raison, il devient approprié d'épargner à tout prix leurs deux autres frères de ces tourments du pouvoir royal. Léon-Jean-Adam est placé par leurs relations en tant que chevalier à Malte, et Alexandre, déjà curé à Paris, reçoit une place de vicaire auprès de l'évêque d'Auxerre grâce à l'aide bienveillante de leur cousin le Cardinal de Bernis, comme il le laisse clairement entendre dans ses correspondances.

Bien qu'ayant résisté aux fièvres en 1759, l'année suivante le premier bataillon du Languedoc tombe malade sur l'île de Minorque. Jean-François-Charles et Jean-Annet ne sont pas épargnés. Le 15 août 1759, le Comte de Morangiès avait promu son frère Jean-Annet au rang de major du régiment (l'officier de plume, l'officier administratif).

La maladie l'indisposant dans l'instant pour assumer son poste, le commandement royal en profite pour le faire remplacer par le lieutenant de Robert.

C'est aussi une manière de désavouer et de contrarier Jean-François-Charles. *Vous êtes victimes des malheurs qu'on me veut, leur disait le Marquis de Morangiès...* à propos de ces multiples tourments orchestrés par le pouvoir royal.

Dans les jours qui précédèrent le 25 mai 1762, le Schebeck le Serpent, attaché à l'escadre de M. Bompar et commandé par M. Durand de Sausse, quitta Toulon pour Mahon afin d'apporter sur place les ordres de la Cour destinés à avertir les troupes de se tenir prêtes au rapatriement.

Le 7 juin 1762, à deux heures de l'après-midi, une imposante armada appareille de Toulon à destination de Minorque. Elle est composée de 20 bâtiments de transport de troupes encadrés par l'escadre navale de Monsieur de Bompar, commandant du vaisseau le Protecteur.

Cette dernière est constituée en plus de l'Hirondelle, commandée par le chevalier de Chateauneuf, du Saint-François-de-Paule sous la conduite de M. d'Abon, du Sagittaire dirigé par M. de Broves, de la Gracieuse commandée par M. de Chabert, du Lion par M. de Bouville, du Caméléon par M. du Tillet et de la frégate la Minerve sous les ordres du chevalier d'Oppède. Huit cent fantassins des régiments de Roussillon et de Périgord sont embarqués à bord de l'escadre pour faire le service des Troupes de Marine.

L'imposant convoi naval parvient à Minorque le 10 juin suivant. L'escadre mouille devant Mahon tandis les 20 navires de transport entrent dans le port pour embarquer les troupes et leurs matériels. Cela prit quelques jours.

Le 18 juin, l'escadre toute entière est de retour en vue de la côte de Toulon. Les bâtiments de transport pénètrent sans plus tarder dans le port afin d'y débarquer les bataillons des régiments du Languedoc, de Royal-Italien et des Grenadiers Royaux de Chabillant, constituant au total un effectif de 2500 hommes.

L'escadre de M. de Bompar se tenant au large, les mêmes bâtiments de transport, vidés de leurs troupiers mais point de leurs équipages, se portent au ravitaillement qui lui est nécessaire car les vivres prévues à l'aller pour dix jours de mer devaient être quasiment épuisées.

C'est ainsi que le premier bataillon du Languedoc et les deux frères Morangiès regagnèrent la France en ce beau jour 18 juin 1762.

Jean-Annet se retrouve à Toulon avec le premier bataillon du régiment du Languedoc tandis que son frère est à Nîmes avec les autres officiers. Le squelette du second bataillon revenu en France après la défaite au Canada les y a également ultérieurement rejoint, après un passage par la Rochelle suivit d'un casernement à Poitiers puis à Pont-St-Esprit.

En ce temps présent, les deux frères Morangiès, tout comme leur premier bataillon et ses survivants, sont apparemment guéris de leur maladie contractée à Minorque, mais l'état-major royal continue ses sournoises manigances en ne restituant pas à Jean-Annet sa fonction de major du régiment. Son rang lui sera restitué que bien plus tard.

Ce dernier demande à son frère, le Comte de Morangiès, de ne pas trop s'éloigner de Nîmes et de ne surtout pas rentrer à Saint-Alban en Gévaudan où les attend pourtant impatiemment leur père, car les ordres de route vont tomber d'un jour à l'autre et qu'il va être rappelé pour reprendre la tête du régiment en son entier (les deux bataillons reconstitués).

Mais l'un comme l'autre sont très loin de songer à ce que tramait dans l'ombre l'état-major royal.

Le 1^{er} décembre 1762, le Comte de Morangiès passe devant le bureau de la guerre nous dit le Chevalier d'Aleyrac. Il est contraint, selon la volonté de l'état-major, de céder son régiment au colonel Claude-Théophile de Boeil. Sur les 45.000 livres qu'il avait engagées pour acheter son régiment le 8 mai 1748, seulement 20.000 lui sont restituées.

Cela n'arrange pas ses affaires pécuniaires car depuis quelques années la famille Morangiès doit faire face à des difficultés financières. Le traitement du trésor royal octroyé au Marquis de Morangiès en tant que lieutenant- général (général de division) avait très probablement été suspendu en raison de sa lourde disgrâce.

Jean-François-Charles est donc obligé de se plier aux décisions de l'état-major royal afin de recevoir officiellement le grade de maréchal de camp (général de brigade) qu'on traînait à lui octroyer officiellement depuis la promotion du 25 juillet 1762, et pour percevoir ultérieurement la pension en rapport à son nouveau rang.

Malgré cela, la déconvenue est très grande et Jean-François-Charles rechute dans la maladie. Il crache du sang, son état est grave. De toute évidence et selon les maux habituellement causés aux troupes françaises par le climat hivernal de l'île de Minorque, il avait contracté une forme de tuberculose.

Libéré tant bien que mal de ses obligations militaires, sans perdre un instant il se rend à la cure de Bagnols située sur les terres de sa famille, où l'eau de la fontaine à historiquement pour faculté de guérir ce type de pathologie.

A l'instar d'un médecin de Marvejols atteint de la même affection, Jean-François-Charles guérit miraculeusement.

En 1763, il entreprend aussitôt de rénover la fontaine de la source de Bagnols et la cure en y construisant également de nouveaux logements pour les curistes.

Puis, avec le financement de Stanislas Leszczyński, l'ex-roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar, il réalise des fouilles en ces lieux, où passa jadis la mérovingienne Sainte-Enimie, et découvre un ancien trésor d'origine romaine.

La présence du sieur Voltaire auprès de la Cour de Stanislas à Lunéville n'était sans doute pas étrangère à ce soudain mécénat financier du Duc de Lorraine en la faveur du Comte de Morangiès, car Monsieur François-Marie de Arouet avait quelques accointances bâtardes avec les Chateaufort du Gévaudan, une branche familiale unie de longue date aux Morangiès.

Son père, le notaire François de Arouet, avait aussi servi cette célèbre famille de Molette dans les affaires.

Sa tâche achevée, le Comte de Morangiès s'empresse de regagner Saint-Alban où l'attend depuis un bon moment et avec impatience son père, le Marquis Pierre-Charles. Les affaires de la famille ne sont pas des plus rutilantes après les différents coups de boutoir qu'elle a dû subir de la part du pouvoir royal.

Jean-François-Charles, qui est en bonne santé selon ce nous en dit son frère Alexandre, entreprend donc de faire la tournée de l'ensemble des domaines des Morangiès jusqu'à Villefort afin de remettre un peu d'ordre dans la bonne marche des affaires et des finances.

Sans cela, il est à l'époque bien oisif car il a dû quitter l'armée à 34 ans pour les raisons que l'on connaît. C'est un peu jeune pour prendre sa retraite. Comme son père, il a été en quelque sorte mis sur la touche par le pouvoir Versaillais. Bien que des accords de paix avaient initialement été signés à Fontainebleau le 2 novembre 1762, la Guerre de Sept Ans ne prit définitivement fin qu'en mars 1763.

L'île de Minorque est rendue aux anglais le 4 juin de cette année là, en échange de Belle-Isle et de quelques autres territoires. C'est au lieutenant-général de Pussignieu, qui avait temporairement pallié à l'absence du gouverneur comte de Lannion, décédé en service à Mahon au mois d'octobre 1762, que revint la lourde tâche de restituer l'île à l'amiral britannique Brest.

Pussignieu quitta Minorque pour Toulon le 5 juin, emportant sur les vaisseaux, le Tonnant et l'Hector ainsi que la frégate la Chimère, tout ce qui subsistait encore comme troupes et présences françaises sur cette île ibérique, que le royaume de France, défait dans la Guerre de Sept Ans, ne put rendre à l'Espagne comme il l'avait antérieurement envisagé.

L'année suivante, en 1764, une bête puis des bêtes dévorantes apparaissent sur le Vivarais et le Gévaudan où elles vont faire de terribles ravages sur les populations locales et tourmenter le pouvoir royal pour un temps.

Le Comte de Morangiès organise quelques chasses et battues pour les traquer, mais parfois par souci d'économie, il refuse de trop pousser sa monture, voire il fait désarmer des paysans manoeuvrant sur ses terres lors de battues.

En tant que militaire, il côtoie et respecte le capitaine Duhamel qui intervient pour traquer les bêtes sur ordre du commandement régional avec une cinquantaine de cavaliers issus des quatre compagnies montées des troupes légères de Clermont-Prince provisoirement stationnées à Langogne et Pradelles.

Mais, comme son père, il ne peut voir d'un bon oeil l'arrivée de ces soldats du colonel Comte de Clermont, directement responsable des malheurs du Marquis de Morangiès depuis Minden et de cette disgrâce qui touche l'ensemble des membres de la famille Morangiès.

Ils ne pouvaient vraiment pas cautionner les couleurs de ces Condés sous leurs cieux et qui piétinaient leurs terres, pas plus que le Prince de Conti qui était logiquement brouillé avec l'ensemble de ses cousins de cette Maison tout comme avec le roi, et dont les sujets de la cité du Malzieu contribuèrent à faire étrangement échouer la grande battue du 7 février 1765, dirigée par ces mêmes soldats de Condé.

Ce cuisant échec talonné par une autre inutile battue le 11 février suivant, conduisirent au final à leur disgrâce et à leur renvoi du pays de Gévaudan le 7 avril suivant.

Puis vinrent les louvetiers normands Vaumesle d'Enneval qui s'installèrent au Malzieu, au coeur de la cité de leur célèbre voisin normand, le Prince de Conti, Duc de Mercœur en Gévaudan.

A l'été 1765, les attaques et les meurtres persistant toujours, le roi Louis XV prend la décision d'envoyer en Gévaudan son porte-arquebuse François Antoine accompagné de son jeune fils de Beauterne, de deux valets de la Grande Louveterie et de 14 gardes-chasses, tant du roi que des princes du sang.

Le 20 septembre suivant, jour de la fête royale de la chasse de Saint-Eustache, le chevalier Antoine tue un gros loup dans le Bois de Pommier à faible distance de l'Abbaye de Saint-Julien-des-Chazes, située sur l'autre rive de la rivière Allier.

Pour le pouvoir royal, l'affaire est réglée ... la bête est morte.

Jean-Annet de Morangiès, Baron de Saint-Alban, est toujours à cette date au régiment du Languedoc à Toulon et passe de temps à autre en Gévaudan lors de ses permissions.

On sait que cette année là, Jean-François-Charles rechute dans sa maladie et doit à nouveau aller se soigner à la cure de Bagnols. Cette fois, semble t-il, et pour son plus grand bonheur, il en guérira définitivement.

Puis il va s'éloigner du Gévaudan, se faisant représenter par des amis aux états de la province.

A cette époque, il est de notoriété d'admettre que le roi Louis XV leva la disgrâce du Marquis de Morangiès. Mais l'a t-il pour autant dédommagé des complications et des problèmes financiers qui découlèrent de cette injuste sanction ?

A t'il tenté de compenser d'une manière ou d'une autre les problèmes de santé engendrés par sa condamnation et qui auraient pu lui coûter la vie, tout comme à Jean-François-Charles ? Non, il n'en fit rien.

Entre 1767 et 1768, une majeure partie de la famille Morangiès se trouve à Paris. Leur situation financière n'a cessé de se dégrader au point où il sont contraints in fine de céder l'ensemble de leur derniers biens à des créanciers qui leur octroient un pension annuelle de 10 000 livres leur permettant de vivre.

Cette manne concédée au Comte de Morangiès doit en principe subvenir à leurs divers besoins, mais elle doit aussi servir à faire vivre son fils, son père, ses frères et ses trois soeurs dont il a la charge.

Sur ces 10 000 livres, il faut de plus prélever 5190 livres tous les ans pour le règlement des différentes rentes ainsi que 3000 livres pour payer le loyer de l'hôtel qu'ils occupent, en tant que locataires, rue du Faubourg Saint-Jacques à Paris, juste en face du couvent des Bénédictins Anglois.



**Hôtel des Morangiès rue du Faubourg Saint-Jacques
faisant face au couvent des bénédictins anglais.
(d'après le plan de Paris par Turgot en 1739)**

Une fois réglé tous les "à côtés" de ces diverses dépenses, il ne lui reste plus que 1810 livres comme revenu de survivance.

Mais le Comte de Morangiès vit toujours largement au dessus des moyens dont il dispose dans la période, puisqu'un revenu de 60 000 livres ne suffirait même pas à couvrir ces excessives dépenses. Il n'est jamais simple de vivre en régression, et bien stupide celui qui peut prétendre le contraire.

Au cœur de cet hôtel qu'il loue pour l'occuper, il a à son service un garde suisse à son entrée, secondé par son épouse qui fait office de concierge, et de leur fils, un peu garçon de course à l'occasion. Pour ses déplacements, le Comte de Morangiès possède un fiacre et pour le conduire un cocher et un postillon.

La domesticité est constituée d'un valet-de-chambre, d'une femme de charge, d'une cuisinière, d'une fille de cuisine et de quatre laquais portant la livrée jaune de la Maison de Morangiès. Pour son cabinet, le comte a de plus un secrétaire particulier ainsi qu'un précepteur pour son fils. Enfin, pour ses plaisirs personnels, il entretient une jeune maîtresse, la demoiselle Jolliot, qu'il loge à ses frais dans une petite maison louée par ses soins rue Neuve Saint Roch.

À la mort de cette dernière, d'une maladie de langueur brusquement survenue, le Comte de Morangiès s'empresse de récupérer tous ses meubles et tous ses effets personnels au nez et à la barbe des parents de la défunte afin d'en tirer quelques bénéfices, car ses problèmes d'argent sont en ce temps plus que récurrents.

Quelque part, il est par cet acte dans son bon droit puisqu'il est le donateur de l'ensemble de ces différents biens, mais son comportement jugé déplacé par la bonne société, choque déjà l'opinion.

La cour du fond de son hôtel possède une poterne donnant accès sur la rue de l'Enfer afin d'échapper aux créanciers trop pressés. Toujours en quête d'argent pour faire face à ses difficultés budgétaires, Jean-François-Charles ne cesse de multiplier les intrigues faisant souvent miroiter à quelques naïfs le pouvoir de ses relations haut placées par l'intermédiaire de son beau-père, le Duc de Saint-Aignan, qui a ses entrées à la Cour du roi.

Ayant l'ambition de continuer à vivre en maître alors qu'il ne dispose plus que des moyens d'un simple bourgeois sans propriétés, il ne va plus dès lors cesser de s'enfoncer de plus en plus souvent dans les affaires louches qui vont le conduire jusqu'à la prison de la Conciergerie.

En Effet, en septembre 1771, Le Comte de Morangiès se trouve impliqué dans une sombre affaire d'argent avec la famille Véron et Dujonquay.

Il refuse de reconnaître avoir emprunté la somme de 10 000 écus d'or à la veuve Véron et se voit ainsi convoqué devant le tribunal du Baillage de Paris en juin 1773, où il est finalement condamné à rembourser avec dommages et intérêts la somme de 330 000 livres aux plaignants, et à l'admonestation.

Son procès fait grand bruit au point où la rumeur populaire se déchaîne contre la noblesse et sa personne en lui rappelant qu'il est "le fils du traître qui avait jadis livré Minden aux prussiens" (sic). Il faut croire que le soit disant pardon du roi au Marquis de Morangiès n'avait eu de grands retentissements auprès de la classe populaire.

Mais au plus fort de son procès, et bien qu'il fit de son mieux pour faire jouer ses différentes influences et relations à Paris, au point de réussir à faire enfermer au Châtelet certains proches de la famille Véron afin de faire pression sur ses accusateurs.

Le Comte de Morangiès se retrouve en face d'un bien étrange adversaire en la personne du sieur Gilbert, simple cocher alors en fonction chez le Comte de Mailly, et qui lui fit baisser les yeux lors d'une séance du tribunal.

Ce sieur Gilbert était soudainement apparu comme un étrange et opportun défenseur de la famille Véron.

Bien évidemment, ce patronyme n'est pas sans nous rappeler, par homonymie et par la fonction, celui du cocher Gilbert (parfois appelé Gibert) qui, servant le Comte puis le Marquis d'Apchier, fut celui qui convoqua la Bête tuée par Jean Chastel à l'hôtel particulier des La Rochefoucauld rue de Seine à Paris. (riche demeure des cousins des Apchier).

Il resta malade au point de garder le lit une quinzaine de jours à la Capitale en raison de l'odeur de décomposition avancée de la dépouille de l'animal, si l'on en croit son récit rapporté dans le document Bès de la Bessière de St-Chély.

Il ressentit plus de six ans la maladie pour avoir interminablement humé sur le trajet cette odeur bestiale pestilentielle, et assurait même que sa fragile santé était héritée de cette circonstance.

Il regrettait aussi de ne pas avoir transgressé les ordres formels du Marquis d'Apchier de ne montrer cette bête à personne au cours du voyage, car sa démonstration aurait pu lui procurer quelques dividendes. Au lieu de cela, il était à présent malade et sans le sou. En lisant son récit on perçoit inéluctablement une certaine rancoeur à l'égard de ses maîtres du Gévaudan qui l'avaient forcé à faire une telle expédition dans d'aussi mauvaises conditions. Souffrant, à l'issue de ce périple, il ne put reprendre son service de cocher en Gévaudan et resta de ce fait à Paris.

Dès lors, ce cocher Gilbert au service du Marquis d'Apchier, porteur d'une rancoeur justifiée, était-il cet autre Pierre Gilbert, cocher du Comte de Mailly, qui semblait en savoir assez long sur le Comte de Morangiès au point de l'obliger à fuir son regard qui lui insinuait bien des choses ?

Quoi qu'il en soit, ce procès fut celui de la Noblesse opposée à la Roture ou de la Bourgeoisie contre le Militaire. A cette époque où appaissent les premiers symptômes de la Révolution, on est Morangiste ou anti-Morangiste, comme en d'autres temps on fut dreyfusard ou anti-dreyfusard.

Défendu par le sulfureux avocat Linguet et le cousin Voltaire, le Comte de Morangiès reçoit également le soutien d'une vingtaine de familles la noblesse du Gévaudan, dont plusieurs sont généalogiquement parlant affiliées à sa lignée, telle celle des Ligonès. Mais le Comte de Morangiès n'accepte pas ce jugement et se pourvoit en appel devant la Grand'Chambre & Tournelle assemblées du Parlement.

Sans doute est-il important de préciser qu'entre ces diverses procédures et menaces diverses de part et d'autre, le Comte de Morangiès a été décrété de prise de corps, arrêté et conduit en prison à la Conciergerie jusqu'à la sentence définitive.

Cette fois, le jugement est favorable à Jean-François-Charles : d'inculpé il se retrouve élargi, tandis que le sieur du Jonquay écope d'un bannissement de trois ans et doit lui payer la somme de 3000 livres au titre de dommages et intérêts.

Les fameuses reconnaissances de dettes, fruits et preuves de la discorde, sont quant à elles purement et simplement annulées. Le Comte de Morangiès s'en sort bien et le cousin Voltaire jubile.

Voici quelle fut en son temps sa conclusion au sujet de cette triste affaire : Il eut été honteux à jamais pour la France, qu'une horde d'usuriers escrocs eût accablé en justice la vertu d'un maréchal de camp qui a servi la patrie avec honneur, ainsi que tous ses ancêtres.

C'est vrai qu'il ne se cachait pas de l'aimer "son cher Gévaudan", Monsieur de Arouet, tout comme ces familles qui lui étaient attachées par les liens du sang.

Bien que le roi Louis XV laissa un jour échapper que Morangiès devait être un fripon ou un grand sot, il voulut tout de même se ranger dans le camp de ceux qui prônaient son innocence.

Il est vrai qu'à travers le Comte de Morangiès, c'était la noblesse de France qui était suspectée de manigances financières par le peuple et cela n'arrangeait pas les affaires du pouvoir que de le considérer comme coupable. Le scandale financier de la banque de Law et les malversations du ministre Duc de Bourbon et du Prince de Conti étaient encore présents dans les mémoires en ce temps.

Cependant, Jean-François-Charles présuma sans doute un peu trop de l'importance de sa victoire car se rendant à la Cour à Versailles, et s'étant par deux fois placé dans la galerie des glaces sur le chemin du monarque, Louis XV bifurqua par deux fois de sa route pour ne pas avoir à croiser son regard ni lui adresser le moindre mot.

Cet acte sonnait clairement comme une discrète disgrâce à l'égard du Comte de Morangiès.

Quant à son avocat Linguet, bien qu'il fut de par sa personne très bien accueilli à Versailles et par le roi comme étant triomphant d'une affaire qui éclaboussait l'image de la noblesse, le 11 février 1774, les membres de la justice parvinrent à le faire exclure du barreau. Il finira sur l'échafaud durant la Révolution.

Cependant, tous ces tourments avaient beaucoup coûté à la famille Morangiès. Confrontés à de nouvelles difficultés financières pour payer les frais de procès, ils avaient dû vendre une bonne partie de leur meubles en 1773 selon Voltaire, mais également quitter leur hôtel du faubourg Saint-Jacques pour un plus petit logement, un appartement à l'étage situé rue de Grenelle du Faubourg Saint-Germain.

Une partie de leur personnel en avait aussi fait les frais, se limitant en conséquence à présent à une cuisinière, un seul laquais valet à tout faire et un cocher.

Usé et ruiné de tous côtés par ces années de tracasseries, d'injustices et de souffrances diverses, le Marquis Pierre-Charles de Molette de Morangiès s'éteint à Paris le 4 avril 1774, à l'âge de 68 ans.

Semblablement à Choiseul et quelques autres personnalités, Jean-François-Charles tente sans doute quelques retours en grâce à la Cour de France face au nouveau règne de Louis XVI.

On voit à travers les documents officiels de la Marine Royale, qu'en 1778 il propose l'idée de la création d'une Compagnie de commerce et de course en guerre. On ne sait si cette proposition obtint une suite favorable, mais il est permis d'en douter.

N'ayant plus grand chose qui le retient à Paris où son procès a aussi laissé quelques traces non favorables à sa personne, le Comte de Morangiès quitte la Capitale en compagnie de son fils aîné François-Paul de Molette pour la Hollande puis Francfort avant de revenir finalement s'installer à Metz, en France.

Étant veuf de son épouse Marie-Paule-Thérèse de Beauvilliers de Saint-Aignan depuis le 10 octobre 1758, rien n'interdit au Comte de Morangiès, selon la loi en vigueur, de refaire sa vie et de se remarier.

C'est bien ce qu'il fait en épousant en l'église des Antonistes de Francfort-sur-le-Main le 16 mai 1781 une certaine Louise-Antoine Fontaine, femme aux mœurs légères qui avait déjà deux filles dont la plus jeune se prénomme Marie Fremain (issue d'un premier mariage et née à Vic le 30 octobre 1766).

La peu charmante personne se distingue dès lors sous le dénominateur pompeux de "Marie-Josèphe de Lespignière, Comtesse de Morangiès", et sa fille Marie Fremain, de "Marie de Nolbair de Molette de Morangiès".

Or il se trouve que la Louise-Fontaine en question est en réalité toujours mariée au sieur François Fremain et qu'elle porte justement dans le langage courant le sobriquet de "La Fremain". La polygamie est en ce temps punie des pires sanctions qui soient.

A l'origine, cette Louise-Antoine Fontaine est une servante de très modeste extraction née à Besançon en 1740 selon elle (près de Nantes selon la justice), et venue à Paris vers l'âge de quinze ans. Elle devient ensuite comédienne et ne cesse de collectionner les patronymes en tous genres suivant ses fantaisies ou ses besoins.

Elle s'est un temps nommée femme Thibaut, dame de Bonneville, veuve Venberq, puis dame de Noblair, comtesse de Lambertès, dame de Tournel, demoiselle de Lespignières et enfin Comtesse de Morangiès suite à son union avec Jean- François-Charles.

De retour à Besançon, elle n'avait pas tardé à épouser en premières noces, le 10 septembre 1764, le sieur François Fremain, qui devint plus tard laquais du Comte de Morangiès.

A Paris, en 1769, elle entra à son tour au service du Comte en la qualité de femme de charge. Elle parvint à un moment précis à se présenter libre de tout engagement matrimonial et à le faire croire à son maître, le Comte de Morangiès.

Grâce à ce stratagème, elle s'en fait épouser lors de leur voyage en Allemagne, tout en lui faisant croire que sa fille provenait aussi de leur union. *Le père de cet enfant était en réalité son premier époux, toujours légitime en secret, le sieur Fremain.*

Nul ne sait par quelle séduction et manoeuvres ou chantage elle parvint ainsi à tromper la vigilance du Comte de Morangiès, mais le résultat était bien là, sous les yeux de tous et qui rendait Jean-François-Charles bigame devant la loi.

Elle lui paraît en ce temps totalement dévouée et s'est même proposée de l'aider lors de son procès avec les Véron en servant d'intermédiaire pour leur proposer de l'argent afin qu'ils retirent leur plainte.

Mais le Comte gagne son procès et cela ne s'avère plus nécessaire. Pour la remercier, il fait monter François Fremain à son service comme valet de chambre. Sans doute le présentait-elle comme un frère ou un proche membre de sa famille ?

Mais à partir de 1781, Louise-Antoine Fontaine, devenue Marie-Josèphe de Lespignières, Comtesse de Morangiès, est aux yeux de tous l'épouse légitime du Comte et a aussi réussi à faire admettre par diverses manigances que sa fille Marie Frémoin est bien l'enfant de ce dernier, et surtout qu'elle est de la sorte en droit de se prénommer Marie de Nolbair de Molette de Morangiès.

Mais alors que cette fille atteint l'âge de seize ans, le fils aîné de Jean-François-Charles, François Paul de Molette, qui avait entretemps hérité du titre de marquis de Morangiès de feu son grand-père, connaît une aventure sentimentale partagée avec cette jeune fille.

La calculatrice et machiavélique Louise Fontaine, revenue à Paris sous son titre de Comtesse de Morangiès, sent dès cet instant une opportunité pour renforcer encore ses arrières et tente de forcer le jeune marquis à épouser sa fille Marie en prétextant qu'il l'a déshonorée.

Néanmoins, François-Paul refuse catégoriquement. Leur relation amoureuse est tout à fait réciproque mais ne va pas au delà d'une aventure romanesque à ses yeux. Sans doute a-t-il dès cet instant éventé le piège tendu par sa sorcière de belle-mère.

Furieuse d'avoir été éconduite dans son plan machiavélique, elle accuse le jeune marquis de Morangiès de viol et d'inceste sur sa soeur maternelle et lui attente un procès. Toutefois, ce stratagème

n'a en vérité d'autre but que de tenter de le forcer à accepter les conditions d'un mariage "réparateur" avec sa fille, qui deviendrait alors Marquise de Morangiès.

À Francfort, en 1781, Elle avait obtenu du jeune marquis, François-Paul de Molette, la promesse d'une pension viagère de 12.000 livres et tout autant d'une rente portant la somme à 24.000 livres à honorer dans un temps convenu par elle. Il faut dire qu'elle avait réussi à lui faire croire qu'il avait mis sa fille enceinte.

Plus tard, elle va même jusqu'à affirmer au Comte de Morangiès que le jeune marquis a transmis une maladie vénérienne à sa fille. La Fremain ne reculait devant rien pour parvenir à ses fins. En définitive, dans son extrême vengeance, elle arrive à brouiller François-Paul avec son père le Comte de Morangiès, alors totalement englouti par l'influence de cette mauvaise femme.

Mais la famille Morangiès avait déjà vu d'un très mauvais oeil l'union du comte avec cette mégère qui osait à présent porter et déshonorer leur nom de famille tout en manipulant totalement leur frère.

Divers membres de la famille obtiennent par pression l'abandon des poursuites infondées à l'encontre de leur neveu, le jeune Marquis Morangiès, mais Jean- François-Charles ne veut absolument pas revenir sur ce mariage entièrement illégal avec Louise Fontaine, car elle est toujours en ce temps unie au sieur Fremain, son ancien époux, qui semble s'être évanoui dans la nature.

Nous ne pouvons qu'être consternés par les écrits de ces auteurs et prétendus historiens qui se sont fait colporteurs de ragots accablant François-Paul de Molette de Morangiès de viol et de tourments sur celle qui n'était en aucun cas sa soeur, uniquement parce qu'ils se sont copiés les uns les autres sans jamais faire la moindre recherche sérieuse au sujet de cette affaire.

Monsieur Roger Roux, par l'intermédiaire de sa remarquable "Aventurière Bisontine", à mis définitivement à terre l'ensemble des propos tenus par ces auteurs et pseudos historiens qui n'auraient jamais dû être autorisés à publier ces désolants mensonges contribuant à salir la réputation d'une personne sur laquelle ils ne savaient presque rien.

N'ayant plus aucun recours possible pour tenter d'éveiller la clairvoyance de leur frère face à sa mégère, la famille de Morangiès décide de déposer une plainte devant la justice royale.

Le 25 avril 1788 , elle obtient le gain de cause devant la Cour du Prévôt de Paris et du Lieutenant Criminel du Châtelet.

Le registre du parlement à la date indiquée nous précise ce qui suit :

"tant à la requête de Jean-Annet de Molette de Morangiès, Chevalier, Baron de Saint-Alban, Maréchal des Camps et Armées du roi ; Jean-Adam de Molette de Morangiès ; Mestre-de-Camp d'infanterie, Jeanne-Michelle de Molette de Morangiès, Demoiselle Majeure, qu'à celle du Substitut du Procureur Général du Roi au-dit Châtelet, demandeurs et accusateurs contre François Fremain dit Jaquin, accusé absent et contumax : et encore contre Louise-Antoine Fontaine, femme du dit François Fremain dit Jaquin : soitdisant Marie-Louise-Josèphe de Lespignières, Comtesse de Morangiès, et Marie Fremain, soit-disant Marie de Noblair de Molette de Morangiès, défenderesses et accusées ; Louise-Antoine Fontaine, femme Fremain, prisonnière es prison de la Conciergerie du Palais à Paris, et toutes deux appelantes, ainsi que Jean-François-Charles de Molette, Comte de Morangiès, de la sentence rendue sur le dit procès, le 26 juillet 1787, par laquelle la contumace a été déclarée bien et valablement instruite contre ledit François Fremain dit Jaquin, accusé, absent : adjugeant le profil d'icelle et faisant droit sur les plaintes, sans avoir égard à la demande en nullité de la dite soi-disante Marie-Louise-Josèphe de Lespignières, Comtesse de Morangiès."

(minute du procès : Archives Nationales, X2b, 1653 **)

La sentence tombe : La Cour condamne Louise-Antoine Fontaine, femme de François Fremain dit Jaquin, à être attachée au carcan par l'Exécuteur de la Haute Justice en place de Grève et d'y demeurer de midi jusqu'à deux heures portant un écriteau muni de la mention "Bigame" ainsi que d'être flétrie du fer chaud en forme de lys sur l'épaule droite par le dit Exécuteur, puis d'être ensuite conduite à la maison de force de l'Hôpital Général de la Salpêtrière de Paris pour y être détenue et enfermée à perpétuité (incarcération le 6 mai 1788).

L'ensemble de ses biens et acquis sont confisqués au nom du Roi avec la somme d'amende déjà prise sur ses dits biens de deux cent livres. Son époux Louis François Fremain dit Jaquin reçoit les mêmes condamnations comme fauteur de bigamie, renforcées du bannissement à perpétuité, mais elles le sont par contumace car l'accusé est en fuite ou mort.

Les sommes perçues sur les biens des condamnés sont, avec le consentement des frères Morangiès et de leur soeur, destinées à la construction programmée de quatre nouveaux hôpitaux.

Le Comte Jean-François-Charles de Molette de Morangiès est quant à lui condamné à une peine de six mois de prison pour bigamie. Son mariage obtenu par abus avec Marie-Louise-Josèphe de Lespignières est annulé. Jean-François-Charles redevient officiellement veuf de Marie-Paule-Thérèse de Beauvilliers de Saint-Aignan.

Il est défendu à Louise-Antoine Fontaine de prendre dorénavant le nom de Marie-Louise-Josèphe de Lespignières et de se qualifier de Comtesse de Morangiès, et à sa fille Marie Fremain de porter le titre et noms de Marie de Noblair de Molette de Morangiès.

Ces intitulés jugés illicites par leur emploi sont définitivement supprimés de tout document officiel advenant.

Le 10 juin 1789, le plus jeune fils du Comte de Morangiès, Paul-Hypolitte-Charles-Louis de Molette de Morangiès, décède à Langogne. Il n'avait que 34 ans.

Le 21 avril 1790, Jean-François-Charles perçoit 3000 livres de pension en tant que maréchal de camp et en considération de ses services et de ceux de feu son père, lieutenant-général des armées du roi (Assemblée Nationale, Archives Parlementaires du 21 avril 1790 - Pensions).

Il obtient cette pension de 3000 livres en survivance sur celle de M. son fils, très certainement Paul-Hypolitte-Charles-Louis, décédé l'année précédente.

Une preuve s'il le fallait, que le Comte de Morangiès n'était pas si mal vu du nouveau pouvoir révolutionnaire, contrairement à son fils aîné, François-Paul, qui était passé à l'ennemi dans le camps des Émigrés.

Le Comte de Morangiès avait été relaxé au bout de quelques mois de prison, tandis que la citoyenne Louise-Antoine Fontaine fut libérée de la Salpêtrière le 13 août 1791 et obtiendra même des lettres de grâce le 21 mars 1796 (9 Germinal An IV). Il faut croire qu'au sein même de la Révolution, la Fremain disposait de quelques appuis.

Les deux concubins condamnés pour bigamie se retrouvèrent inévitablement à Paris puisque la petite histoire nous les signale tous deux en Gévaudan quelques temps plus tard. Elle avait 47 ans lors de sa sortie de prison en 1791, tandis que le Comte de Morangiès était alors âgé de 63 ans.

Le Comte de Morangiès habitait une maison probablement située dans la campagne de Saint-Alban puisque son plus proche voisin, Philippe Remeyze, était un cultivateur du lieu.

Le château familial de Saint-Alban avait été mis sous séquestre par la Convention suite au passage de François-Paul de Molette de Morangiès à l'Émigration, et le Comte et sa concubine ne pouvaient donc y habiter.

Des rumeurs font aussi mention de démonstration de violence de la part d'un de ses frères à son égard lors de sa sortie de l'église de Saint-Alban. Ses frères avaient bien du mal à lui pardonner d'avoir si mal géré les affaires et la fortune familiale. Mais nous avons vu que cette déchéance avait bien d'autres origines et ne relevait en aucun cas de sa seule faute. Le pouvoir royal y avait une grande part de responsabilité.

En 1801, un procès verbal que nous n'avons jamais vu, attesterait que la Fremain faisait subir des mauvais traitements au Comte de Morangiès.

Nous avons par contre ressorti des archives l'acte de décès du Comte de Morangiès, âgé de 73 ans, daté du 29 juin 1801 (An IX) à quatre heures du soir, renforcé de son rapport d'autopsie, et qui fait mention de sa mort survenue dans sa maison de Saint Alban sous les coups répétés de certains gredins (sic).

C'est du moins ce que précise les témoins de son décès et de l'autopsie dans l'acte républicain signé par eux, tout comme par Léon-Jean-Adam de Molette de Morangiès, frère du comte, et Augustin Euralvin, maire et officier public de l'état civil à Saint-Alban (Lozère).

A aucun moment il n'est question dans ce rapport du crime de Louise-Antoine Fontaine sur son concubin le Comte de Morangiès. Etait-elle comprise dans ce lot de gredins ?

Quoi qu'il en soit, la vingtaine de lignes de ce document officiel républicain sont toutefois bien supérieures en matière de validité que les cinq entrefilets d'un journal allemand du Bade-Wurtemberg qui laissent apparaître une possible responsabilité de la dame Fremain dans la mort du comte et sa convocation devant le tribunal de Marvejols.

À ce jour, nous n'avons vu aucun document officiel qui s'y rapporte et préférons de ce fait nous en tenir à du bien plus concret, en l'occurrence à cet acte républicain de décès et d'autopsie qui incrimine en rien Louise-Antoine Fontaine dans la mort de Jean-François-Charles.

Si la validité de ce prétendu document du jury d'accusation de l'arrondissement de Marvejols est aussi fiable que celui relatif à la mort du Jeune Jacques Portefaix à Douai suite à une imaginaire explosion de boulet, et qui fut pourtant soutenu de nombreuses années durant par les prétendus meilleurs experts et autres historiens du sujet, il nous est je crois largement permis d'avoir les plus grands doutes à son sujet jusqu'à preuve du contraire.

Si la culpabilité de dame Fontaine était avérée, par ce document que personne ne semble avoir vu de ses propres yeux, nous sommes cependant en situation de penser qu'elle faisait en cette terre, qui lui était totalement étrangère, une coupable idéale, et que même si d'autres coups ont apparemment été donnés par des gredins ou divers ivrognes, on n'en retint finalement que les siens en raison de la haine qu'on lui vouait en ces lieux pour ce qu'elle avait fait subir à la famille Morangiès.

Pareillement, nous n'avons jamais rien vu ni entendu de la sentence qui lui fut appliquée à l'issue de ce soit disant jugement du tribunal de Marvejols.

Encore un mystère de plus qu'il est pour l'instant préférable de laisser au placard tant il semble boiteux, tout aussi bancal que le rôle totalement imaginaire du Comte de Morangiès occupant le siège de gouverneur de l'île de Minorque dès 1756, et qui est un énorme mensonge historique pourtant toujours colporté dans les livres et sur 80 % des publications du Web par des personnes qui osent se considérer comme compétentes et sérieuses !

Tout est dit !

Il est inutile de s'étendre sur leur incompétence en matière d'Histoire et sur leurs démonstrations épistolaires à partir d'archives inexistantes ou mal interprétées, uniquement parce qu'elles ne possèdent aucune des prédispositions nécessaires requises pour le faire.

Un peu plus de modestie et de reconnaissance devant leurs échecs successifs serait la bienvenue pour tout un chacun et pour l'amour que nous partageons à propos de notre si riche Histoire, qu'il est inutile de martyriser d'une matière aussi grotesque et erronée.

En conclusion, nous émettons juste le souhait de ne plus lire à l'avenir une multitude d'écrits, tant au travers des livres que sur hélas un trop grand nombre de supports, de pages et de sites internet, cette montagne de toxiques mensonges au sujet de cette grande famille du Gévaudan et de ses principaux membres.

Cela demande évidemment un effort de la part de chacun, mais il est nécessaire de ne pas se limiter à colporter les écrits de personnes, certes dotées de titres, mais qui n'ont jamais effectué le moindre travail sérieux de recherche dans le domaine des sujets évoqués.

Merci de votre compréhension.

Patrick-Pierre-Louis BERTHELOT
Le 30.07.2024

Patrick-Pierre-Louis BERTHELOT
Uniformologie & histoire du costume réglementé
domaine militaire, institutions, cynégétique et
eaux & forêts, XVIIe et XIXe siècles.



Remerciements

À Mme Pauline GENTRY, directrice des Archives de la Lozère, pour la lecture de la lettre du marquis de Morangiès dans le cadre de l'émission "Secrets d'Histoire" présentée par Stéphane Bern, et que j'avais signalée aux journalistes concepteurs du programme.

À Mme Camille BUZON, des Archives de la Lozère, pour la transmission par Pdf de la série des lettres de la famille de Morangiès, issues de la sous série 4J ; Fonds Molette de Morangiès et more de Charraix ; A J1 – lettres, qui nous ont apporté de nombreux éclaircissements sur les tourments du Marquis Pierre-Charles de Molette de Morangiès suite à l'affaire de la citadelle de Minden, suivis de la logique volonté de vengeance de la part de Jean-François-Charles de Molette de Morangiès.

Notes

Nous faisons le choix de ne pas faire figurer ici l'imposant volume des références d'archives, notes et sources relatives à la vie et à la carrière du Comte Jean-François-Charles de Molette de Morangiès, car elles nécessiteraient encore bien davantage de pages que la présente étude mais nous ajoutons seulement ci-dessous une certaine et indispensable base bibliographique..

Nous nous tenons évidemment à disposition pour fournir, selon la demande, chaque élément de preuve en archives en rapport avec les divers éléments précédemment cités.



Bibliographie

*À propos des frères Morangiès, de leur histoire,
de leur père, de leurs carrières militaires,
campagnes et régiment d'infanterie du Languedoc.*

*Service Historique de l'Armée de Terre (SHAT), Vincennes; ex-
Service Historique de la Défense (S.H.D.), Dossiers Militaires:*

- *Comte Jean-François-Charles de Mollette de Morangiès, 4Yd 2421, Xb 77; A1 3295, 3311, 3404.
- Jean Annet de Molette de Morangiès, Baron de Saint-Alban, 4Yd 3030; Yb 20, 317; Xb 77.*
- *Pierre-Charles de Molette de Morangiès, 3Yd 8222. A1 (plusieurs cotes), A3 39-41; Jourda de Vaux, t.VI; Lescure.*
- *Morangiès, correspondances diverses, 1758-1754, Fonds Molette de Morangiès, cote 4j1-1, Archives Départementales de la Lozère, Mende.*

Diverses sources

- *Morangiès, Paul-Hypolite-Charles-Louis, marquis de, registre mortuaire paroissial, 1774-1792 , EDT080 GG19, sépultures, 11 juin 1789, Langogne.*
- *Vicomte de Lescure, Armorial du Gévaudan , famille Molette de Morangiès, branche A, p. 50 à 61, Lyon, 1929.*
- *Généalogie simplifiée de la famille Molette de Morangiès, 4j_0001, A-D de la Lozère, Mende.*
- *Lieutenant-colonel Pierre-Ange de Marillac, officier du régiment de Languedoc-Infanterie. 4Yd 2787; Yb 209, 318; Xb 77; La Chesnaye des Bois; Remacle. États Militaire de France, LIII. Languedoc. 1672; Régiment du Languedoc, 1760 et 1761.*

- États Militaires de France, années 1758 à 1785, par Montandre-Lonchamps, Chevalier de Montandre et de Roussel.
- États Militaires et commandements à Minorque; États Militaires de France, années 1756 à 1763, par Montandre - Lonchamps, Chevalier de Montandre et de Roussel.
- Le Corvisier, Ministère des Armées, État-major de l'Armée de Terre, Service Historique, Contrôle de troupes de l'Ancien Régime, Infanterie, tome 2, années 1755-1763, 1er et 2e bataillons du régiment de Languedoc-Infanterie, 1755-1764. Archives de la Guerre et C.N.R.S, 1970.
- Le Corvisier, Ministère des Armées, État-major de l'Armée de Terre, Service Historique, Contrôle de troupes de l'Ancien Régime, Infanterie, tome 3, contrôle de troupes diverses, C, corps coloniaux, p. 582, années 1762-1763, C.N.R.S 1970.
- Voyer d'Argenson, lettres de la Cour de Versailles 1755-1757, réformes et ordonnances pour le régiment du Languedoc, gratitudes accordés à ses officiers de retour du Canada le 19 février 1761.
- Pinard: Chronologie Historique Militaire des Maréchaux de Camp, Tome septième, Paris, année 1764 , avec approbation et privilège du Roi.
- Bodinier, Gilbert (colonel), Dictionnaire des officiers de l'armée royale de Louis XV et de Louis XVI, 1763-1792, Archives & Culture, 2009, quatre volumes (500 à 700 pages); & SHAT de Vincennes.
- Lieutenant-Colonel Belhomme, du 78e régiment d'infanterie, Histoire de l'infanterie en France, tome III, Louis XV, Édition Charles-Lavauzelle, 1893-1902.
- Gazette de Leyde, années 1757-1765, Bibliothèque Royale de Bruxelles. Batailles d'Hastembeck 1757 et prise de Minden 1758.
- Gazette de Brunswick, 1755, Capture du Lys et de l'Alcide, Paris le 29 juillet 1755, p. 255.
- Poli, Xavier, capitaine au 45e régiment d'infanterie, Histoire Militaire des Corses, première partie, tome II, Ajaccio-Bastia, 1900.
- Uniformes - Les Armées de l'Histoire, HS, la Maison du Roi, 1643-1792, août 1987.

- Lelièpvre, Eugène, peintre historien des armées, Série Dossiers Ancien Régime, Maison du Roi Louis XV - Compagnies des Gendarmes et des Mousquetaires, 1680-1772, Hussard du Marais, Paris.
- Archives de la Marine, Série 4B, campagnes, tome 68; section administration à Minorque; diverses cotes de lettres des officiers du second bataillon du régiment de Languedoc-Infanterie capturées sur le Lys et l'Alcide: d'Aiguebelle, d'Allemand, Lampinet; Lettres des officiers de marine Hocquart et Lorgeril, diverses cotes. Fonds Marine, dossiers individuels, sous-série Marine C/7, 1906-1928, A.N. 1970 & 2010, F°-149 - 1755-1756; F°- 266. 1755; F°-273. - 1755.
- Roche, Jean-Michel, lieutenant de vaisseau, Dictionnaire des bâtiments de la Flotte de guerre française de Colbert à nous jours, tome 1, 1671-1870, Brest, 2006.
- Cabantous, Alain, Gens de mer, guerre et prison: la captivité des gens de mer au XVIIIe siècle, Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine, pp. 246-267, Année 1981.
- Ruellan, Charles, Prisonniers de guerre français et anglais au XVIIIe siècle, d'après des documents inédits, Revue de la Défense Nationale, pp. 647 à 658, 1946.
- Le Goff, T.J.A, le sort des marins prisonniers de guerre au XVIIIe siècle, et problème de recrutement de la marine française pendant la Guerre de Sept Ans, revue Historique, tome 283, Presse Universitaires de France, avril-juin 1990.
- Augeron Mickaël et Tranchant Mathias, la violence et la mer dans l'espace Atlantique, XIIe – XIXe siècle, Actes du colloque international de la Rochelle et Rochefort-sur-Mer, 2002, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- Luc, Albert-Michel, Université de Poitiers GERHICO, Périls en mer et côtes barbares dans l'Amirauté de la Rochelle au XVIIIe siècle, Presses Universitaires de Rennes, 2004.
- Béllanger, Claude, Edward Boscawen, The Québec History Encyclopédia, Marianopolis College, 2006, d'après le Jeune, Louis, Edward Boscawen, Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, moeurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada, Vol. 1, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, 862 p., pp. 208-209.

- Armand, Yon, La "Dolce Vita" en Nouvelle-France à la veille de la guerre, 1740-1758, Les cahiers des Dix, n° 37, Éditions la Liberté, 1972.
- Armand, Yon, Un témoin des années terribles: Jean-Baptiste d'Aleypac (1737-1796), ses campagnes au Canada - ses souvenirs, Histoire, Le Canada Français, Vol. 25, n° 1, 1937.
- Manuscrit des mémoires de Jean-Baptiste d'Aleypac au régiment du Languedoc, Archives du Canada (remerciements à M. Christian Le Blanc, historien canadien du 2nd bataillon of Languedoc Infantry). SHAT (SHD), sous-série 5M 38, Travaux de 1900-1901, mémoires de M. Daleypac, Canada , régiment du Languedoc, Vincennes 1999 .
- Jean-Baptiste d'Aleypac, "Mémoires Militaires du commencement que j'ai entré au service du Roy", Campagne du Canada, 1793; Fonds Jean-Baptiste d'Aleypac, 06 M_ZF8P166, Bibliothèque et Archives Nationales, Québec;
- Aleypac, Jean-Baptiste, d', 1737-1796, Cote ZF8 , BanQ Vieux-Montréal; Coste, Charles, Les mémoires de Jean-Baptiste d'Aleypac, Aventures Militaires au XVIIIe siècle, Paris, éditions Berger Levrault, 1935.
- Commandant Coste, docteur ès-lettres, Bois originaux de Renée Coste, Mémoires de Jean-Baptiste d'Aleypac, Revue du Vivrais, 1933, p. 49 à 61, p. 211 à 220, p. 237 à 247, p. 281 à 298; Revue du Vivrais, 1934, p. 65 à 80, p. 106 à 124, p.176 à 190, p. 214 à 223, p. 252 à 258. Revue du Vivarais, 1935, p. 18 à 22.
- Abbé H.-R. Casgrain, Louis-Joseph de Montcalm, Journal du Marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759, L.-J. Demers, Québec, 1895 .
- C.O. Beauchemin & fils, Lettres du Chevalier de Lévis, Guerre du Canada, 1756-1760, 473 p., Ed. Henri Raymond Casgrain, Montréal, 1889.
- Lettres du Chevalier de Lévis concernant la guerre du Canada 1756-1760, C.O. Beauchemin & Fils, Montréal, 1889.
- Collection des Manuscrits du Maréchal de Lévis, Lettres de la Cour de Versailles, au Baron de Dieskau, au Marquis de Montcalm et au Chevalier de Lévis, sous la direction de l'abbé H.R. Casgrain; Université-Laval, L.-J. Demers & Frères, Québec, 1890.

- Réveillaud, Eugène, Histoire du Canada et des canadiens français, Grassard, Paris, 1884.
- Héron, Alexandre, La perte du Canada, Rouen, 1887.
- Campagne de l'Aunis et de la Saintonge Affaires Militaires, Supplément à la Série E, île de Ré, L; 230 à 276, Archives Départementales de la Charente Maritime, La Rochelle.
- Anquetil, Frédéric, Aunis 1757: L'expédition Secrète, un épisode de la Guerre de Sept Ans; nombreuses publications, études et conférences, dont sur la prise de l'île d'Aix par les anglais en 1757. Site Internet très détaillé: Aunis 1757, L'expédition Secrète, et page Facebook du même titre.
- Luc, Albert-Michel, Les gens de le mer de l'île de Ré au XVIIIe siècle, (1681 – vers 1790), travaux de thèse de doctorat.
- État nominatif des pensions sur le trésor royal, septième classe, en annexe de la séance du 21 avril 1790, travail de l'Assemblée et production du roi et des ministres, anciens officiers du régiment d'infanterie du Languedoc, 1882.
- Viaud J.-T., Fleury E.-J., Histoire de la ville et du port de Rochefort, tome 2, Éditions Honorine Fleury, Rochefort, 1845.
- Bulletin de la société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, tome XXXI, mémoire I-V, 1916-1917, IX, renseignements militaires et registres de catholicité, garnison du fort de Brégançon, 1918.
- Coulet, Eugène, Petite histoire du Fort de Brégançon du XIe au XXe siècle, Éditions des Régionalismes (P.R.N.G.), Cressé, 2018.
- Mémoire pour le sieur Hatte (de Rougemont), Premier capitaine factionnaire du Régiment du Languedoc, imprimerie Louis Cellot, Paris, 1765.
- Campagne de l'Allemagne, Galerie Historique du Palais de Versailles, Tome VII, bataille d'Hastembeck, portraits, Garnier frères, Paris, 1862.
- M. Pinard, Chronologie Historique Militaire, 1760-1778.
- Stratigos, Nicolas, Hastembeck 1757, D'Estrée écarte Cumberland, VAE VICTIS, n° 126, mars-avril 2016.

- Île de Minorque – Port Mahon, Marquis de Fénelon, Série EE, Affaire Maritimes, Guerre et Marine, embarquement du premier bataillon du régiment d'infanterie du Languedoc pour Mahon, 16 et 17 janvier 1759, EE 1 – 199, 1251-1791, Archives Municipales de la Ville de Marseille.
- Guillon, Édouard Louis Maxime, Port Mahon; la France à Minorque sous Louis XV; 1756-1763, Éditions Leroux, 1894.
- Cisternes, Raoul de ..., la campagne de Minorque d'après le journal du Commandeur de Glandevéz et de nombreuses lettres inédites, Éditions Calmann-Lévy, Paris, 1899.
- Bisson, Jean, Minorque et la France au XVIIIe siècle, treballs de Geografia, num. 39pp. Département de Ciències de la terra Universita des les Illes Balears, Palma, 1988.
- Conquête de l'Isle de Minorque par les français ou Journal de cette expédition par terre et par mer, dédié à MM. Les marseillais, in-18, 1756, Bibliothèques de Palma et de Mahon.
- Riudavets y Tudury, Historia de la Isla de Menorca, 3 Vol., Mahon, 1885-1888.
- Whamond Donaldson MA, David, Britain and Menorca in the eighteenth century, Volume one of Three, The Open University, August 1994.
- Papers relating to the Loss of Minorca in 1756, Vol. XLII, Publications of the Navy Records Society presented to the University of Toronto Library by Ontario Legislative Library, 1980.
- Lameire, Irénée, Les occupations militaires de l'Île de Minorque pendant les guerres de l'ancien droit, Éditions Rousseau, Paris, 1908.
- Devallan, Claude, Des lumières au milieu de la mer; Histoire de l'île de Minorque durant la présence française, Publibook, 2014.
- Roffidal, Émilie, Art et enjeux politiques en méditerranée: les tombes des gouverneurs de Minorque, 1759-1783, HAL, CR CNRS, 2018.
- Roman, Maria Dolores Asian, Influencia Francesca en la Isla de Menorca, s. XVIII-XIX, Fundacion Hospital de la Isla Del Rey, 1983.

- Ramis: Serie cronologia de los gobernadores de Menorca desde 1287 hasta 1854 inclusive, 9(4)-8°-C.9/10 .
- Don Raphael Oléo y Quadrado: Historia de la Isla de Menorca, Tomo II, Cuidadela de Menorca, Año de 1876, R-72 A, 9/46.75 Menorca OLE.
- R. Oléo y Quadrado, Noticias Historicas de la Isla de Menorca, Tome XIII, manuscrito, 1874-1876, Archivos de Mallorca.
- Correspondances reçues du Consulat d'Alger, 1642–1792, Affaires Etrangères, cotes: AE/B/I/115/-AE/B/I/145, Archives Nationales .
- Ordonnances du Traité de paix définitif du 10 février 1763 et alliance entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, conclu à Paris, avec les articles séparés y afférant. Article 3 concernant les prisonniers de guerre et leur libération.

Sur la vie postérieure du comte Morangiès et de ses domaines

- Dussaud, Frédéric, Le château de Morangiès et ses seigneurs, Éditions Lacour-Ollé, 2004.
- Bonnel de La Brageresse, Dissertation sur la nature, l'usage et l'abus des eaux thermales de Bagnols-les-Bains en Gévaudan, Imprimerie du Roi, de Mgr l'évêque & de la Ville , Mende,1774.
- J. Dufresse de Chassigne, Guide des malades des eaux de Bagnols-les-Bains (Lozère) suivi de recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicales des ces eaux Angoulême, 1856.
- Le Chevalier, Recherches et observations sur les eaux thermales de Bagnols-Les-Bains, près de Mende (département de le Lozère), librairie de l'Académie Royale de Médecine, Paris, 1840.
- Bulletins du Club Cévenol, 1895-1904, n° 3, et autres numéros, Florac, 1896.
- Précis pour Pierre Gilbert, appelant ; contre le comte de Morangiès ; et encore contre M. le procureur général. Imprimeur du Parlement, P.G. Simon, Paris, 1773.

- Gaillard, Geneviève-Françoise & Dujonquay, François Liégard, Requête présentée au Roi et Nosseigneurs de son Conseil, En cassation d'un Arrêt du Parlement de Paris rendu le 3 septembre 1773, contre ladite Dame Romain et ledit sieur Dujonquay, en faveur su Sieur Comte de Morangiès & autres, Imprimerie Pierre-Guillaume-Simon, imprimeur du Parlement, Paris, 1774.
- Gazette de France, Le 4 avril 1774, acte de décès du Marquis Pierre-Charles de Molette de Morangiès, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Baron des États de la Province de Languedoc, Imprimerie de la Gazette de France, Paris, 1774.
- Morangiès, comte de, maréchal de camp ; Idée d'une compagnie de commerce et de course en guerre, 1778. A. N., Fonds Marine, Série G : Documents divers, Mar/G/ 1 à 272, (258 articles).
- Roux, Roger, un aventurière bisontine au XVIII e siècle, Louise Fontaine, Bulletin de la société Belfortaine d'Émulation, 1922.
- Morangiès, Molette de, Acte de décès de Jean-François-Charles de Molette de Morangiès, Dixième jour du mois de Messidor, An IX (29 juin 351801), Mairie de Saint-Alban, arrondissement communal de Marvejols. A-D de la Lozère.

Sources contenant des erreurs historiques et que nous avons écartées

- Général SUSANE, le REGIMENT DU LANGUEDOC, Histoire de l'infanterie Française, Librairie Militaire J. Dumaine - Paris 1876, tome 4, P. 358 à 367.
- Colonel Richou: Du régiment de Languedoc au 67e R.I., 67e Régiment d'Infanterie (1672-1992), mémoires de Dutilleuil, soldat 1ère Classe, A.I.d.A.T, N°2 de Saint-Maxens-L'École.
- Colin, Serge, En marge de la Bête du Gévaudan, défense et illustration du comte de Morangiès, Bulletin de la Société Académique du Puy-En-Velay, 2003.

